

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 16/11/2022	N° de décision 2022-657	Direction de la Commande Publique
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--

Objet : Déclaration sans suite - Procédure formalisée n° 22CX016 : Fourniture et installation (hors génie civil) de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Lot 2 : Fourniture, la livraison et la pose de systèmes élévateurs pour compacteurs enterrés de 10 m3, nécessaires à la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles), la maintenance préventive et curative, ainsi que la fourniture et la livraison de pièces détachées.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1, R2124-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de mise en concurrence et d’analyse des offres,

VU l’avis favorable de la Commission d’appel d’offres du 25 octobre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de déclarer sans suite le lot 2 : Fourniture, la livraison et la pose de systèmes élévateurs pour compacteurs enterrés de 10 m3, nécessaires à la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles), la maintenance préventive et curative, ainsi que la fourniture et la livraison de pièces détachées de la procédure formalisée 22CX016 ayant pour objet la fourniture et l’installation (hors génie civil) de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

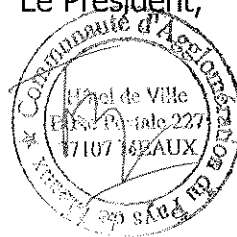
DECIDE

ARTICLE 1 – Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique de déclarer sans suite le lot 2 : Fourniture, la livraison et la pose de systèmes élévateurs pour compacteurs enterrés de 10 m³, nécessaires à la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles), la maintenance préventive et curative, ainsi que la fourniture et la livraison de pièces détachées de la procédure formalisée 22CX016 pour cause d'infructuosité.

ARTICLE 2 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

16 NOV. 2022



Jean-François COPÉ